Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau nature et territoires

Biodiversité

Courriel : ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr

Lille, le 26 mai 2020

Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Motifs de la décision constituée par l'arrêté fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2020-2021

En application de l'article R425-2 du code de l'environnement, le préfet fixe par arrêté, pour les espèces soumises à plan de chasse, le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement.

Le présent arrêté fixe ces minimums et maximums dans le Nord pour les seules espèces présentes : le cerf, le daim, le mouflon et le chevreuil.

Le nombre de prélèvement de daims reste élevé au regard de la population observée, il traduit la volonté d'endiguer le développement de l'espèce.

Les prélèvements de mouflon, destinés à empêcher l'implantation de l'espèce, portent sur des sujets isolés provenant le plus souvent de Belgique.

Les prélèvements minimum et maximum de chevreuil sont indiqués par unité de gestion, ils visent à maintenir globalement le niveau de population et à en contenir le développement excessif qui pourrait conduire à des impacts sur le milieu tant forestier qu'agricole.

Le cerf fait l'objet d'une approche différenciée selon que l'on se situe dans le massif de Mormal où sa population doit être gérée ou dans le reste du département où son installation n'est pas souhaitée.
Les prélèvements minimum proposés sur le massif de Mormal sont en hausse sensible et traduisent la nécessité absolue d'endiguer la forte augmentation de la population qui aboutit à un réel déséquilibre avec le milieu.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Eric FISSE

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 8h-12h30 - 13h30-17h
Tél. : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10
62 Boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille Cedex